

179

DURA42

Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec

6211-12-007

Fédération des producteurs de porcs du Québec

Revue des conflits en production porcine au Québec

AOÛT
2003



Transfert
Environnement

Communication environnementale
et stratégies sociales

**Revue des conflits
en production porcine au Québec**

Pour la

Fédération des producteurs de porcs du Québec

555, boul. Roland-Therrien, 5e étage

Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Par :



1325, av. Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Sainte-Foy (Québec)
G1W 4Y3

13 août 2003

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. MÉTHODOLOGIE	1
2.1 CUEILLETTE DES DONNÉES	1
2.2 STANDARDISATION DES DONNÉES	3
2.3 LES FICHES D'ENQUÊTE	4
2.4 VALIDATION DES DONNÉES.....	5
2.5 COMPILATION DES DONNÉES.....	5
2.6 LIMITES DE L'ENQUÊTE.....	6
2.6.1 Limite des données.....	6
2.6.2 Utilisation des données	7
3. DONNÉES ET PREMIÈRES OBSERVATIONS	8
3.1 NOMBRE DE CAS	8
3.2 LES CONFLITS	10
3.2.1 Historique du projet	10
3.2.2 Statut d'entreprise	12
3.2.3 Type de projet	14
3.2.4 Taille de projet.....	16
3.2.5 Zones à activité limitée	18
3.2.6 Événements	18
3.2.7 Motifs de conflits.....	21
3.2.8 Position des acteurs.....	23
3.2.9 Solutions proposées.....	25
3.2.10 Issues.....	27
4. CONSTATS	29

TABLEAUX

Tableau 1	Nombre de cas par région	9
Tableau 2	Nombre de conflits par historique de projet.....	11
Tableau 3	Nombre de conflits par statut d'entreprise	13
Tableau 4	Nombre de conflits par type de projets	15
Tableau 5	Nombre de conflits par taille de projets	17
Tableau 6	Nombre de conflits selon les zones à activité limitée (selon le REA).....	18
Tableau 7	Événements.....	20
Tableau 8	Motifs de conflit par région	22
Tableau 9	Position des acteurs	24
Tableau 10	Solutions proposées	26
Tableau 11	Solutions retenues.....	28

ANNEXES

Annexe 1	Liste des cas
Annexe 2	Catégorisation de la revue de presse, FPPQ
Annexe 3	Catégorisation pour l'analyse des séances du BAPE
Annexe 4	Fiches
Annexe 5	Liste des groupes de citoyens
Annexe 6	Liste des municipalités et MRC

1. INTRODUCTION

Depuis quelques années, les citoyens de plusieurs régions du Québec contestent l'implantation ou la présence d'entreprises de production porcine sur leur territoire. Le phénomène a pris une telle ampleur qu'en 2002, le ministre de l'Environnement a assigné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat d'établir un modèle de développement durable de la production porcine.

C'est dans ce cadre que *Transfert Environnement* a été appelé à déterminer les paramètres sociaux permettant d'améliorer la cohabitation entre les communautés et la production porcine. À cet effet, il a été choisi de dresser, dans la présente étude, un portrait quantitatif des cas de conflits au Québec entre janvier 2000 et mars 2003.

Les prochaines pages expliquent la méthodologie adoptée pour constituer une première base de données, ainsi qu'une présentation des données recueillies et des observations préliminaires. Le processus suivi a permis de constituer un inventaire indicatif des cas de conflits survenus, et non un inventaire exhaustif.

Dans un deuxième temps, cette analyse quantitative permet de vérifier quels sont les éléments récurrents dans les cas conflictuels, éléments qui peuvent aider à mieux comprendre les conditions dans lesquelles se développent les conflits et à ainsi chercher des manières de les éviter ou de les gérer.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 Cueillette des données

La Fédération des producteurs de porcs du Québec effectue une revue de presse depuis quelques années. Ce sont des firmes spécialisées qui sont chargées de suivre les dossiers liés à la production porcine. Une copie des articles de journaux traitant de près ou de loin de cette production est consignée dans des dossiers, par région. Des résumés de reportages audio et télévisuels font également partie de la revue de presse. C'est à la lecture de cette documentation que les premières données ont été saisies. Quelques articles recueillis au fil des ans par *Transfert Environnement* ont également été utilisés.

Ce ne sont pas tous les articles et reportages traitant de production porcine qui ont été compilés, mais seulement ceux traitant de conflits d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises porcines. À cette fin, ont été considérés :

un conflit :

toute porcherie ou projet d'implantation ou d'agrandissement de porcherie ayant entraîné des discussions au conseil municipal, des pétitions, des lettres dans les journaux, des entrevues à la radio, des difficultés récurrentes entre voisins, des réglementations anti-porcheries, etc. Tous les cas ont été considérés, peu importe leur issue (entente finale ou non). Les plaintes déposées au ministère de l'Environnement ou aux municipalités n'ont pas été retenues pour l'analyse, à moins qu'elles aient été répétitives et qu'elles aient engendré des événements tels que ceux mentionnés.

Exemples d'articles compilés	Raison de la qualification
« ... un producteur agricole du secteur de ... qui exploite ... une porcherie de 2800 cochons .. a réagi hier à la résolution adoptée la veille par le conseil municipal... aux allégations faites durant cette assemblée concernant les odeurs émanant de sa ferme porcine ».	Identification d'un cas conflictuel.
« Le mouvement d'opposition des agriculteurs à l'utilisation de leurs terres à des fins récréatives prend de l'ampleur ... à cause du refus des permis de construction de nouvelles porcheries ».	Identification d'un cas conflictuel.
« ... près de 300 citoyens ont débattu de la problématique des méga-porcheries dans leur ville ».	Identification d'un cas conflictuel.

Exemples d'articles rejetés	Raison du rejet
« Le jambon qu'on achète au supermarché a toute une histoire qui commence dans une ferme comme celle de ... »	On ne sait pas si la ferme est bien acceptée dans son milieu ou pas.
« Les préfets de cinq municipalités régionales de comté du Centre-du-Québec vont rencontrer ce matin le ministre de l'Environnement ... afin de discuter de la problématique des mégaporcheries. »	Problématique générale, sans mention d'un cas particulier.
« Nous demandons aux autorités, pour les porcheries existantes, d'exiger des installations modernes tel que décrit dans ... »	Demandes de citoyens en général, sans mention d'un projet particulier.

« Les deux producteurs de porc qui estiment faire leur part pour l'environnement, ont décidé d'afficher leurs couleurs et de participer à la vaste campagne d'affichage lancée récemment ... »	Campagne de sensibilisation, sans description du climat social. On ne sait pas si la ferme est bien acceptée dans son milieu.
--	---

Parallèlement à ce travail, la Fédération des producteurs de porcs du Québec a demandé à ses syndicats régionaux de lui faire part des cas conflictuels vécus sur leur territoire. Ces données ont été recueillies au moyen de fiches standardisées.

Exemples de cas compilés	Raison de la qualification
Un producteur veut implanter un nouveau projet. La municipalité retient l'émission de son permis. Le producteur fait une poursuite judiciaire.	Identification d'un cas conflictuel.

Exemples de cas rejetés	Raison du rejet
Un producteur se voit refuser un CA parce qu'il n'est pas conforme à la réglementation.	Le litige survient entre le producteur et le ministère de l'Environnement, semblant être de nature réglementaire, et non sociale.
Un producteur est en ZAL, cela l'empêche de s'agrandir.	Le conflit est de nature réglementaire.

Des discussions téléphoniques avec les municipalités et certains groupes de citoyens, les audiences publiques en cours, ainsi que les mémoires déposés ont également servi à compléter les informations. La liste des cas est à l'annexe 1.

2.2 Standardisation des données

Les informations ont été consignées dans des fiches d'enquête standardisées. Pour chaque groupe d'articles ou de reportages traitant d'un même cas, une unique fiche d'information a été constituée. 91 cas conflictuels ont été dénombrés. Un « cas » correspond à :

- un projet de porcherie (une installation d'élevage ou une unité d'élevage, telle que définie dans la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (art.79.2)) d'un ou plusieurs bâtiments, par une entreprise existante ou par une nouvelle entreprise

habituellement dans une même municipalité (ex. : la ferme ABC implante une maternité dans le rang X du village Y);

- un agrandissement d'une porcherie existante, au sens défini par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (art. 79.2.5) (ex. : la ferme ABC veut construire une annexe pour augmenter son cheptel dans le rang X du village Y);
- un projet comportant plusieurs porcheries (plusieurs installations d'élevage ou unités d'élevage, ou projet « multi-sites »), par une coopérative ou un promoteur privé, dans une région donnée (ex. : la coopérative COOP souhaite implanter trois maternités et pouponnières dans la MRC Y);
- une entreprise existante, sans agrandissement (ex. : les voisins souhaitent la fermeture de la porcherie ABC).

Dans le cas des projets « multi-sites », selon l'information disponible, quelques cas locaux reliés à ces grands projets ont été comptés distinctement. Par exemple, une maternité de 250 u.a. reliée à un projet d'implantation de 2 autres maternités a créé des conflits dans sa municipalité d'accueil. Ce conflit a d'abord surgi au niveau local. Il était intéressant de l'examiner comme tel. Le conflit régional survenu par la suite, qui comprenait l'ensemble des projets, s'est déroulé différemment. C'est pour cette raison qu'ils ont été considérés distinctement (1 cas local, 1 cas régional, = 2 cas). Si l'information n'était pas disponible pour les cas locaux, on a alors considéré un seul cas (selon l'exemple précédent : 3 maternités dans la MRC Y = 1 cas), classé comme « projet régional ».

La fiche permet d'identifier le lieu et la période du projet ou des événements, de le décrire (taille, type et statut d'entreprise), d'identifier les acteurs en présence et leur position, de décrire les événements, les motifs du conflit et les raisons des réussites ou les solutions proposées.

Deux fiches légèrement différentes ont été utilisées pour recueillir les données auprès des syndicats régionaux et pour l'analyse des médias.

2.3 Les fiches d'enquête

La constitution des fiches d'enquête a été effectuée à partir de différents outils d'analyse préliminaire découlant de la revue de presse et de la veille des audiences publiques sur la production porcine. Ces outils de travail présentés aux annexes 2 et 3 sont :

- un relevé de catégorisation et de classement de la revue de presse à la FPPQ;
- une catégorisation des éléments de discours utilisée pour analyser les séances régionales des audiences publiques du BAPE (1^{ère} tournée);

Certaines informations ont également été déduites des observations faites directement durant les séances publiques des audiences du BAPE. Enfin, des commentaires et suggestions des professionnels de la FPPQ ont entraîné quelques ajustements.

Les fiches ont ensuite été constituées et regroupées par région administrative (annexe 4).

2.4 Validation des données

D'autres sources ont permis de corroborer la liste des cas problématiques. D'abord, des citoyens ont soulevé certains cas lors des audiences publiques du BAPE. Lorsque les conflits prennent de l'ampleur, on remarque souvent l'existence de groupes de citoyens. À cet égard, l'Union paysanne et la Coalition citoyenne sont des entités nationales avec lesquelles les groupes locaux ont souvent établi des liens. Il a été vérifié que ces différents groupes faisaient partie des cas recensés (annexe 5). Plus en particulier, une liste des signataires d'une requête de la Coalition citoyenne lancée au BAPE durant la séance du 16 décembre 2002 a permis d'identifier ou de confirmer l'existence de plusieurs comités actuellement actifs.

Une autre indication des cas à conflits peut être obtenue en référant aux municipalités ayant rédigé des RCI avec des clauses sur la production animale. Plusieurs articles de la revue de presse en faisaient foi. Une bonne partie de ces MRC et municipalités se sont également présentées aux audiences. Une liste de ces municipalités et MRC a été constituée (annexe 6). Il a par la suite été vérifié que les municipalités ayant rédigé des règlements suite à des épisodes conflictuels entre 2000 et 2003 font partie de la liste des cas.

2.5 Compilation des données

Les informations contenues dans les fiches ont été transposées cas par cas, dans des tableaux détaillés, pour chaque région. Ensuite, des tableaux synthèse ont été créés et résument les données disponibles. Ces tableaux constituent un inventaire et une typologie des conflits. Ils dressent des états de situation au niveau régional et national.

Les tableaux construits établissent un profil quantitatif des cas répertoriés. Onze tableaux ont été constitués. La première étape a consisté à recenser les conflits (tableau 1), à vérifier l'historique du projet (tableau 2), le statut d'entreprise (tableau 3), le type de projet (tableau 4) et la taille du projet (tableau 5). Ces informations sont recensées par région. Elles visent à faire ressortir certaines caractéristiques des conflits répertoriés. Les conflits ont aussi été classés selon qu'ils se situent ou non dans des zones à activité limitée (ZAL), pour l'ensemble du Québec (tableau 6).

La seconde étape a consisté à inventorier les motifs de conflits par région (tableau 8) ainsi que les événements survenus (tableau 7), de manière à dégager certains éléments clé du déroulement des conflits. Les positions prises par les acteurs de ces événements sont présentées (tableau 9), de même que les types de solutions proposées et retenues (tableaux 10 et 11), toujours selon les régions.

2.6 Limites de l'enquête

2.6.1 Limite des données

Cette méthode d'enquête n'a probablement pas permis d'identifier tous les conflits entourant la production porcine. Toutefois, en validant la revue de presse à l'aide de trois sources d'informations complémentaires, un nombre suffisant de cas a été relevé. Pour les besoins de la présente étude, l'objectif était de recueillir une quantité de données assez importante pour dégager des tendances pouvant être généralisées à l'ensemble des conflits possibles.

Revue de presse

La revue de presse permet de connaître les cas qui ont pris une certaine envergure. Elle ne relate habituellement pas les problèmes ponctuels vécus entre voisins. Il faut souvent que les conflits prennent des proportions assez importantes pour que les médias s'y intéressent. De plus, les régions éloignées sont moins couvertes par les médias.

Syndicats régionaux

La cueillette de renseignements auprès des syndicats régionaux a aussi certaines lacunes, puisque les interlocuteurs interrogés ont donné les informations selon leur connaissance, sans effectuer nécessairement de recherche supplémentaire. Les syndicats ont permis de préciser les données sur les cas déjà identifiés et d'en identifier quelques nouveaux.

Audiences publiques

Les informations obtenues à travers les audiences publiques peuvent être partielles et incomplètes, puisque les citoyens et les producteurs ne sont pas nécessairement à l'aise de présenter leur vécu dans ce cadre formel. Certains peuvent se sentir intimidés ou avoir peur des répercussions de leurs gestes. D'autres n'ont tout simplement pas pu présenter leur situation aux audiences. Le suivi des deux tournées régionales, ainsi que la consultation des mémoires et des transcriptions des séances a cependant permis de recueillir des informations sur quelques cas plus récents.

Municipalités et citoyens

Des entretiens téléphoniques auprès des municipalités (maire, directeur, secrétaire, inspecteur, selon les cas) ont apporté de nombreuses précisions et permis de compléter plusieurs données manquantes.

Malgré les validations à l'aide de ces quatre sources d'information, certaines données sur les conflits n'ont pu être obtenues. Des informateurs ont indiqué que certaines données étaient confidentielles, notamment au sujet de la taille des projets. On note également que certains projets n'étaient pas assez avancés pour que les données techniques soient établies. Enfin, quelques personnes ont été difficiles à joindre ou très méfiantes. Dans certains cas, les interlocuteurs vivaient des poursuites judiciaires ou des situations très délicates et étaient peu enclins à répondre aux questions.

Une proportion significative des cas conflictuels survenus au Québec depuis l'année 2000 ont pu être recensés. Ces cas sont assez faciles à identifier, puisqu'ils ont engendré des événements forts au sein des municipalités touchées. Les cas sont bien connus dans les petites et moyennes municipalités. Idéalement, l'étude aurait dû permettre de connaître également les cas où la cohabitation est harmonieuse. Il aurait alors fallu procéder systématiquement, en contactant chaque municipalité, voire chaque ferme porcine, ou alors constituer un échantillon statistiquement valable. La majorité des producteurs porcins existants ne vivent pas de situations conflictuelles.

La méthode suivie concentre ses efforts sur les cas conflictuels car les informations sont plus faciles à recueillir compte tenu des délais et des contraintes de l'étude. Elle permet également d'obtenir un inventaire indicatif des cas survenus depuis janvier 2000.

2.6.2 *Utilisation des données*

L'intérêt de cette enquête sur les conflits porcins, sous réserve des limites exposées précédemment, réside dans la possibilité d'en tirer des indications utiles sur plusieurs

paramètres caractéristiques des conflits répertoriés. L'interprétation des données, malgré une certaine marge d'incertitude, peut être faite de façon consistante pour tous les cas répertoriés, permettant ainsi d'identifier des points communs et de dégager des tendances suffisamment fiables pour être généralisées et applicables à l'ensemble des conflits possibles.

Lorsque certaines données sur les cas répertoriés n'ont pu être obtenues, les interprétations ont été faites sur la base d'un nombre d'échantillons correspondant au nombre de cas pour lesquels ces renseignements sont disponibles. Ainsi, tous les tableaux ne prennent pas nécessairement comme référence les 91 cas de conflits identifiés. Il faut tenir compte des interprétations qui peuvent marquer la classification de certains renseignements. Des interprétations différentes peuvent ainsi provenir des auteurs des articles des médias, des interlocuteurs multiples interrogés et des analystes ayant compilé les tableaux. Les fiches d'enquête uniformisées, pour les relevés de presse et pour les entrevues, visaient à minimiser l'impact de ces interprétations. Une approche d'analyse unique a aussi été utilisée pour la constitution et la compilation des tableaux faisant le portrait des conflits porcins.

3. DONNÉES ET PREMIÈRES OBSERVATIONS

Les résultats seront présentés sous forme de tableaux, accompagnés des premières observations et hypothèses qui peuvent en être tirées en première analyse.

3.1 Nombre de cas

Entre janvier 2000 et mars 2003, 91 cas conflictuels ont été recensés (tableau 1). Les régions qui en comptent le plus sont le Bas-Saint-Laurent (15 cas), Chaudière-Appalaches (14 cas), la Montérégie (13 cas) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (12 cas). Celles qui en comptent le moins sont les Laurentides (1 cas), et aucun cas n'est survenu dans les régions où la production porcine est quasi absente : Montréal, Laval, Outaouais, Côte Nord et Nord du Québec. La liste complète des cas recensés est présentée à l'annexe 2.

9 conflits « régionaux » ont été relevés. Les cas « régionaux » sont définis comme tel par exemple lorsqu'un promoteur souhaite implanter deux ou plusieurs porcheries dans une même municipalité ou une région donnée. Lorsque l'information n'était pas disponible pour chacun des sites de production, ils ont été considérés comme un seul cas, plutôt que plusieurs cas.

Tableau 1 - Nombre de cas par région

Région	Total
1. Bas St-Laurent	15
2. Saguenay - Lac-St-Jean	12
3. Québec	6
4. Mauricie - Bois-Francs	6
5. Estrie	6
8. Abitibi-Témiscamingue	4
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	4
12. Chaudières-Appalaches	14
14. Lanaudière	4
15. Laurentides	1
16. Montérégie	13
17. Centre-du-Québec	6
TOTAL	91

Note : aucun cas n'a été dénombré dans les régions de Montréal (6), Outaouais (7), Côte-Nord (9), Nord-du-Québec (10), et Laval (13).

3.2 Les conflits

3.2.1 Historique du projet

Cette compilation (tableau 2) présente la situation dans laquelle se trouvait l'entreprise porcine au moment où elle a été contestée :

- un nouveau projet d'implantation : construction de nouveaux bâtiments d'élevage porcin ou conversion de bâtiments existants, pour une entreprise existante ou une nouvelle entreprise (une installation d'élevage ou une unité d'élevage, telle que définie dans la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (art.79.2));
- un projet d'agrandissement d'une porcherie : agrandissement des bâtiments existants, ou construction de nouveaux bâtiments pour moins de 75 unités animales, à proximité d'une porcherie existante, pour un même propriétaire (au sens défini par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (art. 79.2.5));
- une entreprise existante : cas survenu sans aucune modification du cheptel d'une entreprise existante.

Les données indiquent que les conflits surgissent essentiellement lors de l'implantation de nouveaux projets. Sur 91 cas conflictuels recensés, 76 concernent des nouveaux projets. Les agrandissements ne sont pas souvent problématiques (2 cas). Seules quelques entreprises existantes posent des problèmes (13). Pour ces dernières, les données (motifs de conflit) suggèrent que des problèmes récurrents, notamment au niveau des odeurs qui incommode les voisins, sont la source de ces conflits.

Tableau 2 - Nombre de conflits par historique de projet

Région	Historique du projet			Total
	Nouveau projet	Agrandissement	Entreprise existante	
1. Bas St-Laurent	14	0	1	15
2. Saguenay - Lac-St-Jean	12	0	0	12
3. Québec	5	0	1	6
4. Mauricie - Bois-Francs	5	0	1	6
5. Estrie	5	0	1	6
8. Abitibi-Témiscamingue	4	0	0	4
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	4	0	0	4
12. Chaudières-Appalaches	11	1	2	14
14. Lanaudière	2	0	2	4
15. Laurentides	1	0	0	1
16. Montérégie	8	0	5	13
17. Centre-du-Québec	5	1	0	6
TOTAL	76	2	13	91

Note : aucun cas n'a été dénombré dans les régions de Montréal (6), Outaouais (7), Côte-Nord (9), Nord-du-Québec (10), et Laval (13).

3.2.2 Statut d'entreprise

Les entreprises ont été regroupées selon trois statuts (tableau 3) :

- intégrateur / intégré : producteur lié par contrat à une compagnie d'intégration, ou projet piloté par un intégrateur lui-même, habituellement propriétaire des installations (pas des porcs);
- coopération : producteur lié à une coopérative, aussi appelée « intégration coopérative » peu importe le type d'association qu'il a avec elle;
- indépendant : producteurs non-liés à une coopérative ou à un intégrateur, habituellement propriétaire à 100% de leur ferme, ou en association avec des membres de leur famille.

Les données recueillies ont permis d'identifier le statut des entreprises en présence dans 86% des cas. Parmi ceux-ci, 37% étaient liés à des coopératives, 37% à des intégrateurs et 26% étaient des producteurs indépendants. Les cas conflictuels surviennent presque à part égale pour chacun des statuts d'entreprise.

Tableau 3 - Nombre de conflits par statut d'entreprise

Région	Statut d'entreprise				Total
	Indépendant	Intégrateur/intégré	Coopération	Inconnu	
1. Bas St-Laurent	0	4	9	2	15
2. Saguenay - Lac-St-Jean	0	0	12	0	12
3. Québec	4	0	0	2	6
4. Mauricie - Bois-Francs	0	5	0	1	6
5. Estrie	2	1	1	2	6
8. Abitibi-Témiscamingue	1	0	2	1	4
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	0	1	1	2	4
12. Chaudières-Appalaches	3	8	1	2	14
14. Lanaudière	3	0	1	0	4
15. Laurentides	0	1	0	0	1
16. Montérégie	6	6	1	0	13
17. Centre-du-Québec	1	3	1	1	6
TOTAL	20	29	29	13	91

Note : aucun cas n'a été dénombré dans les régions de Montréal (6), Outaouais (7), Côte-Nord (9), Nord-du-Québec (10), et Laval (13).

3.2.3 Type de projet

Trois types de projets ont été déterminés (tableau 4) :

- Maternité, ou naisseur : le producteur possède un troupeau de truies donnant naissance à des porcelets destinés à l'engraissement. Les « pouponnières », où les producteurs s'occupent de porcelets après sevrage pendant environ 50 jours avant de les transférer chez un finisseur ont été incluses;
- Engraissement, ou finisseur : le producteur engraisse les porcelets jusqu'au poids du marché (généralement de 100 à 107kg).
- Naisseur-finisseur : le producteur possède un troupeau de truies et engraisse les porcelets jusqu'au poids du marché;

Le type de projet a été identifié pour 92% des cas. Parmi ceux-ci, les conflits surviennent davantage pour les projets d'engraissement (58%). Cette proportion ne correspond pas au ratio des entreprises existantes. Les données de la Financière agricole¹ pour l'année 2000-2001 indiquent que 49% des entreprises porcines sont des naisseurs-finisseurs, 24% des naisseurs et 24% des finisseurs. Donc les projets d'engraissement ont tendance à générer plus de conflits que les autres types de productions. Une explication du phénomène pourrait être la taille des élevages : les installations d'engraissement ont habituellement une taille plus grande que les maternités (en moyenne 360 u.a. contre 60 u.a. pour les maternités²).

On note que le nombre total de projets est plus élevé que le nombre de cas répertoriés. Ceci provient du fait que certains cas régionaux incluent plusieurs installations. Ainsi, quatre cas incluent à la fois des engraissements et des maternités.

¹ Graphique disponible dans le site Internet de la FPPQ : www.leporcduquebec.qc.ca/pages/Portrait/Page-portraitTYPES.html

² idem

Tableau 4 – Nombre de conflits par type de projets

Région	Type de projet				Total
	Naisseur-finiisseur	Maternité	Engraissement	Inconnu	
1. Bas St-Laurent *	0	7	9	0	16 *
2. Saguenay - Lac-St-Jean *	0	3	10	0	13 *
3. Québec	4	0	2	0	6
4. Mauricie - Bois-Francs	0	2	2	2	6
5. Estrie	0	0	5	1	6
8. Abitibi-Témiscamingue *	1	2	2	0	5 *
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	1	1	0	2	4
12. Chaudières-Appalaches	1	5	7	1	14
14. Lanaudière	2	0	2	0	4
15. Laurentides	0	0	0	1	1
16. Montérégie	2	4	7	0	13
17. Centre-du-Québec	0	1	5	0	6
TOTAL	11	25	51	7	94 **

* 1 projet avec maternité et engraissement

** Le total de 94 cas est dû à l'existence de 3 projets qui comptent à la fois une maternité et un engraissement : 91 cas + 3 maternités = 94

Note : aucun cas n'a été dénombré dans les régions de Montréal (6), Outaouais (7), Côte-Nord (9), Nord-du-Québec (10), et Laval (13).

3.2.4 Taille de projet

Le nombre d'unités animales est calculé selon les tables fournies dans la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Une unité animale (u.a.) correspond à :

- 5 porcs de 20 à 100kg;
- 4,63 porc de 20 à 107kg;
- 4 truies, avec ses porcelets non-sevrés;
- 25 porcelets < 20kg.

Quatre tailles : 0 à 125 u.a., 126 à 250, 251 à 590, 591 à 599 et 600 et plus, ont été retenues. Le dernier seuil à 600 unités animales et plus a été fixé en référence à la loi sur la qualité de l'environnement qui prévoit qu'au-delà de ce nombre, les projets doivent passer par la procédure d'évaluation environnementale. Ce nombre devient ainsi très souvent une limite à la taille des entreprises d'élevage. En créant une catégorie de 591 à 599 u.a., il devenait possible de vérifier si beaucoup de projets s'établissaient juste en deçà de la limite de 600 u.a.

Les données (tableau 5) indiquent que la taille de projet était connue dans 83 cas sur 91 (91% des cas). Parmi ceux-ci, les conflits surviennent à 78% lorsque le projet compte plus de 250 unités animales. Dix projets se situent de 591 à 599 unités animales, juste en deçà du seuil assujettissant les projets à la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement. Il n'existe qu'un seul projet à plus de 600 u.a., il est situé à Murdochville en Gaspésie. Le site Internet du ministère de l'Environnement³ informe que seul un autre projet porcin a été l'objet d'une directive du ministre de l'Environnement (ferme B.C.A, St-Zacharie, 2001) et il comptait moins de 600 u.a.

Une sixième catégorie, « projets régionaux », représente les complexes porcins qui s'implantent simultanément sur plusieurs sites, voire dans plusieurs municipalités. Ce serait le cas par exemple d'une coopérative qui décide d'implanter une maternité et deux pouponnières dans deux municipalités voisines, pour desservir ses membres régionaux, sans que les détails sur le nombre d'unités animales ne soient connus pour chacun des sites. Le conflit survient pour l'ensemble du projet, et non pour une seule des installations. 9 projets régionaux ont été relevés.

³ http://www.menv.gouv.gc.ca/programmes/eval_env/lisprodi.htm

Tableau 5 – Nombre de conflits par taille de projets

Région	Taille de projet							Total
	0-125 u.a.	126-250 u.a.	251-500 u.a.	501-599 u.a.	600 et + u.a.	Projet régional	Inconnu	
1. Bas St-Laurent	0	1	12	1	0	1	0	15
2. Saguenay - Lac-St-Jean	0	0	9	1	0	2	0	12
3. Québec	2	1	3	0	0	0	0	6
4. Mauricie - Bois-Francs	0	0	4	0	0	0	2	6
5. Estrie	0	0	4	1	0	1	0	6
8. Abitibi-Témiscamingue	0	2	1	0	0	1	0	4
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	1	1	2	4
12. Chaudières-Appalaches	0	4	6	1	0	1	2	14
14. Lanaudière	0	0	0	1	0	1	2	4
15. Laurentides	0	0	0	0	0	1	0	1
16. Montérégie	0	2	9	2	0	0	0	13
17. Centre-du-Québec	0	0	3	3	0	0	0	6
TOTAL	2	10	51	10	1	9	8	91

Note : aucun cas n'a été dénombré dans les régions de Montréal (6), Outaouais (7), Côte-Nord (9), Nord-du-Québec (10), et Laval (13).

3.2.5 Zones à activité limitée

Les conflits ont été classés (tableau 6) selon qu'ils se situent ou non dans des zones à activité limitée (ZAL), telles que listées dans le Règlement sur les exploitations agricoles de juin 2002.

Sur les 91 conflits, 25 sont situés en ZAL et 65 hors ZAL. Deux hypothèses peuvent à première vue expliquer que plus du double de cas contestés surviennent en dehors des ZAL, soit que : plus de projets sont planifiés en dehors des ZAL, ou que plus de conflits éclatent en dehors des ZAL. Ces données semblent indiquer que la non-familiarisation avec la production porcine peut devenir un facteur de conflit.

Tableau 6 – Nombre de conflits selon les zones à activité limitée (selon le REA)

	ZAL	Hors ZAL
Nombre de conflits	25	65

Note : un projet (Nutrinor, Saguenay-Lac-Saint-Jean) s'étendait à plusieurs municipalités situées à la fois en ZAL et hors-ZAL. Il n'a pas été inclus dans la présente compilation.

Afin d'établir si plus de projets étaient planifiés en ZAL, il a fallu vérifier⁴ combien d'avis de projets déposés depuis juin 2002 se situent en ZAL. La totalité des 30 avis de projets recensés concernent des accroissements de cheptels, et 26 (ou 87%) sont en ZAL. Ce résultat est à l'inverse de celui obtenu dans la présente étude. L'interprétation de ces informations n'est pas concluante, il faudrait avoir les données pour l'ensemble de la période de l'étude.

3.2.6 Événements

Six types d'événements ont été établis comme référence pour cette compilation :

- les pétitions;

⁴ Registre public des productions animales, <http://www.menv.gouv.qc.ca/certificats/certificats.htm>

- les manifestations;
- les séances d'information (par la municipalité ou par le promoteur, incluant les séances ordinaires (périodes de questions et points à l'ordre du jour) et extraordinaires du conseil municipal);
- les consultations ou les référendums (par la municipalité ou par le promoteur);
- les décisions, les règlements, les résolutions (par la municipalité ou la MRC);
- les démarches judiciaires (recours intenté par les citoyens, la municipalité ou le promoteur).

Parmi les 90 cas pour lesquels une description des événements est disponible (tableau 7), il y a eu 45 décisions ou règlements (50% des cas), 35 pétitions (39% des cas), 32 séances d'information (36% des cas) et 29 des recours judiciaires (32% des cas). Ces recours peuvent avoir été intentés par le promoteur, les citoyens ou les municipalités. Neuf cas ont engendré des manifestations.

Dans la catégorie « Autres », on relève par exemple des campagnes d'affichage, de l'intimidation entre voisins, des conflits d'intérêt avec les élus municipaux, la démission de maires ou d'élus, la lenteur administrative au niveau municipal, des ententes particulières avec le promoteur, des pressions sociales des agriculteurs (ex. : refus de laisser passer les motoneiges), des lettres aux médias et aux politiciens, etc.

Tableau 7 – Événements

Région	Événements							
	Pétition	Manifestation	Séances d'information	Consultation / référendum	Décision, règlement, résolution	Justice	Autre	Inconnu
1. Bas St-Laurent	2	0	3	4	8	2	6	0
2. Saguenay - Lac-St-Jean	4	1	7	3	11	4	2	0
3. Québec	1	0	1	1	3	1	4	0
4. Mauricie - Bois-Francs	3	0	3	0	3	0	4	0
5. Estrie	4	0	2	0	3	1	2	0
8. Abitibi-Témiscamingue	2	1	2	1	1	2	0	0
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	1	0	2	2	0	0	1	0
12. Chaudières-Appalaches	8	2	4	1	4	6	7	1
14. Lanaudière	1	0	0	0	2	2	1	0
15. Laurentides	0	0	0	0	1	0	0	0
16. Montérégie	6	3	5	4	7	9	8	0
17. Centre-du-Québec	3	2	3	0	2	2	2	0
TOTAL	35	9	32	16	45	29	37	1

Note : aucun cas n'a été dénombré dans les régions de Montréal (6), Outaouais (7), Côte-Nord (9), Nord-du-Québec (10), et Laval (13).

3.2.7 Motifs de conflits

Les catégories de motifs de conflits ont été élaborées par une analyse des propos des intervenants lors des audiences publiques, ainsi qu'à l'aide de commentaires des professionnels de la Fédération des producteurs de porcs du Québec.

Selon les données compilées (tableau 8), les odeurs sont à l'origine de la plus grande partie des conflits (74% des cas répertoriés). Le second motif est la pollution, invoqué dans 69% des cas. Les conséquences sur la qualité de vie sont mentionnées dans 49% des cas.

Les risques à la santé (43% des cas), les impacts sur le tourisme (38% des cas), la dévaluation des maisons (34% des cas) et la localisation du projet porcin (31% des cas) sont d'autres aspects importants soulevés par les acteurs des conflits relatifs aux projets porcins.

La non-conformité d'un projet est rarement en cause (3 cas seulement). Le respect de la réglementation n'empêche apparemment pas les conflits de surgir. Selon cette donnée, les responsables des conflits ne seraient pas des producteurs irrespectueux de la réglementation. La majorité des cas étudiés concernent des nouveaux projets d'implantation. La majorité des conflits surviennent donc avant que les projets ne soient construits, et donc à ce moment les projets respectent sur papier la réglementation, afin d'obtenir leur certificat d'autorisation.

Selon les données fournies par le ministère de l'Environnement⁵, en 2000-2001 et en 2001-2002, il y a eu 195 avis d'infraction d'émis par le ministère. Le faible nombre de cas de conflits ayant pour motif la non-conformité réglementaire ne permet pas de faire un lien entre ces deux éléments.

Les motifs « Autres » réfèrent par exemple la réglementation, les aspects financiers, le bien-être animal, la concentration des élevages et les conflits d'intérêts.

⁵ Document LEGAL 68 déposé au BAPE <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/documents/legal.htm>

Tableau 8 - Motifs de conflit par région

Région	Motifs																	Nombre de conflits	
	Odeur	Pollution eau, air, sol	Déboisement	Transport et bris des routes	Dévaluation des maisons	Hausse du prix des terres	Impacts sur le tourisme	Risques à la santé	Qualité de vie	Non-conformité du projet	Localisation du projet	Incompatibilité avec la vocation régionale	Grande taille des lieux d'élevage	Producteurs intégrés ou intégrateurs	Non-respect de la démocratie populaire	Problèmes de concertation, transparence, communication	Autre		Inconnu
1. Bas St-Laurent	9	15	1	1	3	0	7	10	11	1	4	1	1	0	2	4	3	0	15
2. Saguenay - Lac-St-Jean	6	5	0	0	2	0	2	3	2	0	5	0	1	2	2	2	7	0	12
3. Québec	5	6	2	1	3	0	3	3	3	1	1	1	1	0	0	0	2	0	6
4. Mauricie - Bois-Francs	4	4	1	0	4	0	3	1	4	0	3	0	0	0	1	1	4	0	6
5. Estrie	6	2	0	1	1	0	3	0	3	0	2	0	1	0	1	1	2	0	6
8. Abitibi-Témiscamingue	4	4	0	0	2	0	0	2	1	0	2	0	1	0	0	2	1	0	4
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	1	3	0	0	0	0	3	1	2	0	0	1	1	1	1	0	1	1	4
12. Chaudières-Appalaches	11	8	1	2	3	0	5	6	4	1	4	2	1	1	1	3	3	1	14
14. Lanaudière	4	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	4
15. Laurentides	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1
16. Montérégie	10	10	4	4	8	3	5	11	11	0	3	1	6	7	4	2	3	0	13
17. Centre-du-Québec	5	3	2	1	3	0	2	1	3	0	2	0	0	1	1	0	4	0	6
TOTAL	66	61	12	10	30	3	34	38	44	3	28	6	13	13	13	16	31	2	91

Note : aucun cas n'a été dénombré dans les régions de Montréal (6), Outaouais (7), Côte-Nord (9), Nord-du-Québec (10), et Laval (13).

3.2.8 Position des acteurs

Lors des conflits, les différents intervenants affichent parfois clairement leurs couleurs. Trois positions typiques ont été établies (tableau 9) afin de vérifier si les acteurs se positionnent plus souvent d'une manière ou d'une autre :

- en faveur : acteur s'étant affiché clairement d'accord avec le projet porcin;
- en désaccord : acteur s'étant affiché clairement contre le projet porcin;
- indécis ou conditionnel : acteur ayant posé des conditions au projet porcin, ou ayant démontré qu'il y voyait des aspects positifs et négatifs à la fois
- inconnu ou absent : lorsque la position de l'acteur n'est pas claire, ou lorsqu'il n'a pas été présent dans le conflit.

Cet aspect des conflits a été difficile à documenter. Plusieurs données concernant la position des syndicats, des groupes environnementaux et des voisins n'ont pu être obtenus. Cependant ces acteurs n'ont pas nécessairement été présents ni impliqués dans certains conflits.

Comme premières hypothèses, on peut néanmoins relever que

- les comités de citoyens et les voisins sont presque toujours en désaccord avec les projets. Dans 72 cas sur 91, des comités de citoyens ou des citoyens non-organisés sont intervenus;
- habituellement, les syndicats agricoles appuient les promoteurs des projets;
- les élus sont le plus souvent en désaccord, parfois indécis, ou posent des conditions de réalisation. Lorsqu'ils sont en faveur des projets porcins, la lecture de la revue de presse permet de constater qu'il a souvent été démontré que les élus étaient en conflit d'intérêt.

Tableau 9 - Position des acteurs

Acteur	Position				Total
	En faveur	En désaccord	Indécis ou conditionnel	Inconnu / absent	
Élus et municipalités	11	34	28	18	91
Comité de citoyens	0	67	5	19	91
Syndicat agricole	27	0	2	62	91
Groupe environnemental	0	9	3	79	91
Voisins	0	27	3	61	91
Autres	2	7	3	79	91

3.2.9 Solutions proposées

Cinq catégories de solutions ont été déterminées (tableau 10), regroupant plusieurs informations identifiées sur les fiches :

- interdiction ou moratoire : refus du projet, concorde avec la position « en désaccord » des acteurs
- relocalisation : selon les vents dominants, augmenter les distances séparatrices
- conditions de réalisations : haies brise-vent, rampes basses, gestion du transport, élevage sur litière, protection des boisés, dates d'épandage, etc.
- réglementation : zonage par la municipalité, la MRC ou autre règlement
- autres : ententes écrites avec le producteur, information, concertation, protection environnementale accrue, etc.

Sur les 86 cas de conflits pour lesquels l'information était disponible, 48 se sont vus proposer des conditions de réalisation (56% des cas). La relocalisation a été suggérée 36 fois (42% des cas), tandis que la réglementation (ex. : zonage) était souhaitée 40 fois (47% des cas). Dans 32 conflits (37%), certains acteurs souhaitaient une interdiction du projet.

Il faut souligner que certaines solutions qui ont été proposées « sur le terrain » n'ont pas nécessairement pu être relevées par la présente enquête.

Tableau 10 - Solutions proposées

Région	Solutions					
	Interdiction / moratoire	Relocalisation	Conditions de réalisation	Réglementation	Autre	Inconnu
1. Bas St-Laurent	3	7	6	6	3	1
2. Saguenay - Lac-St-Jean	1	3	6	12	2	0
3. Québec	2	4	4	5	2	0
4. Mauricie - Bois-Francs	4	3	3	6	1	0
5. Estrie	1	5	6	1	1	0
8. Abitibi-Témiscamingue	1	3	2	0	1	0
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	2	0	2	0	0	1
12. Chaudières-Appalaches	3	7	8	3	4	2
14. Lanaudière	1	0	1	2	0	0
15. Laurentides	1	1	1	1	0	0
16. Montérégie	10	1	4	4	0	0
17. Centre-du-Québec	3	2	5	0	0	1
TOTAL	32	36	48	40	14	5

Note : aucun cas n'a été dénombré dans les régions de Montréal (6), Outaouais (7), Côte-Nord (9), Nord-du-Québec (10), et Laval (13).

3.2.10 Issues

Les conflits peuvent avoir cinq issues possibles (tableau 11) :

- non-réalisation, ou arrêt de production (certains projets ont été abandonnés, ou encore le producteur a cessé de travailler en production porcine);
- réalisation modifiée (avec des conditions ou relocalisation);
- réalisation selon le projet initial;
- bloqué par le moratoire (le moratoire de juin 2002 impose un temps d'arrêt à l'émission de permis de production);
- autres : principalement des cas actuellement en démarche judiciaire, quelques cas d'ententes et d'autres types de démarches en cours (ex : processus de concertation, recherche de financement).

Sur les 85 cas où l'information était connue, 27% ont été réalisés avec certaines modifications (surtout haies brise-vent, toiture sur la fosse, rampes basses). Une relocalisation peut également avoir été effectuée, pour augmenter les distances séparatrices ou mieux resituer les bâtiments par rapport aux vents dominants.

Huit projets parmi ceux recensés ont été réalisés selon le projet initial. D'autre part, on note qu'au moins 25 projets conflictuels sont actuellement bloqués par le moratoire et que 12 ont été abandonnés.

Tableau 11 - Solutions retenues

Région	Solutions						Total
	Non-réalisation / arrêt de production	Réalisation modifiée	Réalisation selon projet initial	Bloqué par moratoire	Autre	Inconnu	
1. Bas St-Laurent	3	1	3	8	0	0	15
2. Saguenay - Lac-St-Jean	0	10	0	1	1	0	12
3. Québec	2	1	0	1	1	1	6
4. Mauricie - Bois-Francs	0	0	0	4	1	1	6
5. Estrie	1	3	1	0	1	0	6
8. Abitibi-Témiscamingue	1	1	0	1	1	0	4
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	3	0	0	0	1	0	4
12. Chaudières-Appalaches	0	3	4	4	1	2	14
14. Lanaudière	0	1	0	0	3	0	4
15. Laurentides	0	0	0	1	0	0	1
16. Montérégie	2	1	0	3	7	0	13
17. Centre-du-Québec	0	2	0	2	0	2	6
TOTAL	12	23	8	25	17	6	91

Note : aucun cas n'a été dénombré dans les régions de Montréal (6), Outaouais (7), Côte-Nord (9), Nord-du-Québec (10), et Laval (13).

4. CONSTATS

Les compilations effectuées jusqu'à maintenant permettent de faire certaines observations ou hypothèses préliminaires. Il faut toutefois rappeler la portée limitée de ces hypothèses. L'étude ne visait pas à dresser un portrait exhaustif de la situation, mais plutôt à dégager des tendances.

La croissance de la production porcine au Québec, entraînant l'implantation de plusieurs nouvelles porcheries, s'est accompagnée de plusieurs dizaines de conflits. 91 cas survenus entre janvier 2000 et mars 2003 ont été dénombrés.

De nombreux citoyens se sont mobilisés (dans 72 cas), démontrant le niveau élevé de tension entre les producteurs porcins, les instances municipales, le gouvernement et les citoyens eux-mêmes. Les odeurs sont presque toujours au cœur des litiges, la pollution étant le second motif de contestation des productions porcines.

Lors des conflits, différents événements peuvent survenir. Parmi les cas recensés, la moitié avaient comporté des prises de décision au niveau municipal, entre autres par la voie de la réglementation. Pour une grande partie des cas conflictuels (39%), les citoyens impliqués ont utilisé la pétition pour faire valoir leur opposition. Un grand nombre d'acteurs des conflits (36%) se sont exprimés lors de séances d'information. Enfin, les individus et groupes impliqués dans un nombre élevé de cas (29) ont entrepris des démarches judiciaires.

Face à des conflits en production porcine, les acteurs proposeront différents types de solutions. Dans 56% des cas, des conditions de réalisation seront proposées, comme par exemple l'installation de haies brise vent ou encore l'utilisation de rampes basse pour l'épandage du lisier. Plusieurs personnes (47% des cas) auront le réflexe de suggérer une réglementation, par exemple en délimitant un zonage de production ou en effectuant un contrôle des jours d'épandage. La relocalisation du projet est également très souvent proposée (42% des cas). Enfin, l'interdiction pure et simple des projets est souhaitée dans 37% des cas par un ou plusieurs acteurs.

Actuellement, 25 projets ayant mené à des conflits sont bloqués par le moratoire. 23 ont été réalisés avec certaines modifications, par exemple l'utilisation de rampes basses et la relocalisation du bâtiment. Enfin, 12 producteurs ont choisi d'abandonner la production porcine ou de laisser tomber leur projet de porcherie ayant été impliqué dans un conflit social.

Certaines tendances peuvent permettre de dessiner le portrait des promoteurs et des projets porcins impliqués dans les conflits. D'abord, la grande majorité des cas de conflits (84%) sont survenus lors de l'implantation de nouveaux projets de porcheries. Seulement 16 entreprises existantes ont été impliquées, auxquelles on peut ajouter deux agrandissements. Quant à la taille des entreprises porcines, il ressort que les projets de plus de 250 unités animales sont plus fréquemment associés aux conflits. Probablement parce qu'ils sont habituellement de plus grande taille, les établissements d'engraissement porcin sont plus souvent partie prenante des conflits recensés que les maternités ou les naisseurs-finisseries. La compilation actuelle ne permet pas de relier le statut du promoteur (intégrateur, coopérative, indépendant) au développement des conflits.

Du côté de la géographie des conflits, ce sont les régions suivantes qui ont été le plus souvent touchées : Bas-Saint-Laurent (15 cas), Chaudière-Appalaches (14 cas), Montérégie (13 cas) et Saguenay-Lac-Saint-Jean (12 cas). Plus de cas conflictuels ont été recensés dans des municipalités où la concentration de production animale est plus faible, c'est-à-dire en dehors des zones à activité limitée (ZAL). On ne peut conclure qu'il y a un lien entre la densité animale et l'apparition de conflits. Des études et vérifications additionnelles seraient nécessaires.

Annexe 1 – Liste des cas

Conflits en production porcine

Liste des cas répertoriés

janvier 2000 à mars 2003

01 : Bas Saint-Laurent

No.	Municipalité
1	Cacouna
2	La Pocatière
3	Le Bic
4	Packington
5	Pohénégamook
6	Sayabec
7	Ste-Françoise
8	Ste-Odile
9, 10	St-Epiphane
11	St-Germain-de-Kamouraska
12	St-Léandre
13	St-Léon-le-Grand
14	St-Louis-du-Ha!-Ha!
15	St-Valérien

02 : Saguenay-Lac-Saint-Jean

No.	Municipalité
16	Alma
17	Delisle /St-Coeur-de-Marie/ Alma
18	Hébertville
19	Hébertville-Station
20	Laterrière
21,22, 23	Normandin
24	St-Bruno
25	St-Edmond
26	St-Honoré
27	Région entière

03 : Capitale nationale

No.	Municipalité
28,29	Baie-Saint-Paul
30	Clermont
31	Pont-Rouge
32	Ste-Foy
33	St-Tite-des-Caps

04 : Mauricie

No.	Municipalité
34,35, 36	Maskinongé
37	St-Léon-le-Grand
38	St-Prosper-de-Champlain
39	St-Sévère

05 : Estrie

No.	Municipalité
40	Bromptonville
41	Canton de Newport
42	Coaticook
43	East Hereford
44	Eaton
45	Lambton

06 : Montréal

No.	Municipalité
	aucune

07 : Outaouais

No.	Municipalité
	aucune

08 : Abitibi-Témiscamingue

No.	Municipalité
46	Amos
47	Laverlochère
48	Palmarolle
49	Val Senneville

09 : Côte-Nord

No. fiche	Municipalité
	aucune

10 : Nord-du-Québec

No. fiche	Municipalité
	aucune

11 : Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

No. fiche	Municipalité
50	Fatima
51	Murdochville
52	Newport / Chandler (Pabos)
53	St-Elzéar

12 : Chaudière-Appalaches

No. fiche	Municipalité
54	Beaumont
55	Berthier-sur-mer
56	L'Islet
57	Laurier-Station
58	Montmagny
59	Pintendre
60,61	St-Adrien-d'Irlande
62	Ste-Croix-de-Lotbinière
63	St-Jean-Chrysostome
64,65	St-Prosper
66	Tring
67	Val Alain

13 : Laval

No.	Municipalité
	aucune

14 : Lanaudière

No.	Municipalité
68	Berthierville
69	L'Assomption
70	L'Épiphanie
71	St-Cuthbert

15 : Laurentides

No. fiche	Municipalité
72	Mirabel

16 : Montérégie

No. fiche	Municipalité
73	Elgin
74	Godmanchester
75	Ormstown
76	Salaberry-de-Valleyfield
77,78	St-Antoine-sur-Richelieu
79	St-Bernard-de-Lacolle
80	St-Charles-sur-Richelieu
81	St-Etienne-de-Beauhamois
82	Ste-Victoire-de-Sorel
83	St-Paul-de-L'Île-aux-Noix
84	St-Urbain-Premier
85	St-Valentin

17 : Centre-du-Québec

No. fiche	Municipalité
86	Aston-Jonction
87,88	Bécancour
89	Inverness
90	Précieux-sang
91	St-Zéphirin

Annexe 2 – Catégorisation de la revue de presse, FPPQ

Thèmes
<p>Autres (ex : xénogreffe, production bio, autres productions ou culture)</p>
<p>Économie (ex : statistique, situation Canada, Québec, compétitivité, mondialisation des marchés, mise en marché)</p>
<p>Économie – Retombées économiques (ex : exportation, emploi, tourisme, développement régional, investissement)</p>
<p>Environnement (ex : paysage, bassin versant, zone en surplus (ZAL), biodiversité, boisé, problèmes environnementaux en général, critique du MENV)</p>
<p>Environnement – Contrôle/Réglementation (ex : provincial, municipal lors de bandes riveraines, zones de protection d'un puit, norme phosphore et azote, inspection, <u>principe de précaution et d'éthique</u>, moratoire)</p>
<p>Environnement – Eau (ex : pollution des cours d'eau, eutrophisation, poissons, pollution diffuse)</p>
<p>Environnement – Résultats (ex : Plan et Portrait agroenvironnemental, Certification environnementale, <u>pollueur-payeur</u>, <u>agriculture durable</u>)</p>
<p>4.1 Environnement – Sol Saturation des sols en phosphore, surfertilisation des sols, impacts sur les microorganismes</p>
<p>Formation (ex : relève, employé, professionnel, intégration)</p>
<p>Gestion de troupeau (ex : bien-être animal, alimentation du troupeau, santé, biosécurité du cheptel, salubrité, génétique, technique d'élevage)</p>
<p>Loi et réglementation (ex : agricole (droit de produire, zonage agricole), environnement (norme P et N, PAEF, protection des cours d'eau)</p>
<p>Modèle de production (ex ferme familiale vs mégaproduction, intégration production bio et/ou écolo)</p>
<p>Pouvoir citoyens (ex : processus de décision, équité sociale, consultation, condition d'acceptabilité, moyen d'opposition, pétition)</p>
<p>Porcherie (projet contesté)</p>
<p>Santé-Eau (pollution de l'eau potable, contamination des puits, coliforme, norme de l'eau potable)</p>

<p>Santé-Alimentation (ex : traçabilité, OGM, risque de contamination (listériose), qualité, produit, biosécurité alimentaire, certification hygiène (HACCP, AQC), hormone, antibiotique)</p>
<p>Santé générale (ex : maladie respiratoire (travailleur et autres), dépression, crise d'hystérie, santé mentale)</p>
<p>Social (ex : image des producteurs)</p>
<p>Social – Air/Odeurs (ex : chicane de voisin, corridor de vents dominants)</p>
<p>Social – Réglementation municipale (ex : zonage de production, schéma des MRC, distance, ex : interdiction d'épandre le dimanche (odeur), droit de produire)</p>
<p>Social – Ruralité (ex : vie rurale, cohabitation, conflit)</p>
<p>Technique / technologie (ex : épandage, intrants, enfouissement, traitement des lisiers, gestion environnementale, assainissement, recherche)</p>
<p>Organisations syndicales (ex : pouvoir agricole, lobbying, critique de la Fédération)</p>

Annexe 3 – Catégorisation pour analyse des séances du BAPE

Audiences publiques sur la production porcine

Liste des thèmes et sujets

Version du 11 février 2003

Code	Thème	Sujet	Remarques
1.1	Production porcine	Données québécoises	Statistiques, portrait
1.2		Situation canadienne	Pays, provinces
1.3		Situation internationale	Danemark, USA, Brésil
1.4		Portraits régionaux	Situations, problèmes, superficies, potentiel de développement régional
1.5		La filière « amont »	Intrants, équipements
1.6		La filière « aval »	Abattoirs, transformateurs
1.7		Autres (nommer)	
2.1	Agriculture	Autres productions	Lait, œuf, veaux
2.2		Cultures	Mais, grains
2.3		Organisation syndicales	Nationale, régionales, UPA
2.4		Mise en marché	
2.5		Professionnels	agronomes, OAQ
2.6		Formation	
2.7		Autres (nommer)	
3.1	Agro-alimentaire	Produits	
3.2		Qualité	viande, inspection des aliments
3.3		Traçabilité	
3.4		Marchés	encan électronique
3.5		Exportation	
3.6		Certification hygiène	ACQ, HACCP
3.7		Autres (nommer)	Accès à l'information, secrets industriels, brevets

Code	Thème	Sujet	Remarques
4.1	Environnement	Lisiers	
4.2		Autres résidus	Animaux morts
4.3		Impacts sur l'air	Changements climatiques
4.4		Impacts sur l'eau	eaux souterraines, puits, pollution diffuse
4.5		Impacts sur les sols	
4.6		Odeurs	
4.7		Boisés	défrichement
4.8		Paysages	
4.9		État et gestion des rivières , lacs	Bassin versant, échantillonnage d'eau
4.10		Zones en surplus	OGF, Entreprises en surplus
4.11		Portrait agroenvironnemental	qualité des sols
4.12		Plan agroenvironnemental PAEF	identification des puits, coût, échantillonnage, analyses de sols, confidentialité
4.13		Gestion environnementale	clubs agro.
4.14		Certification environnementale	ISO 14000
4.15		Recherches	
4.16	Autres (nommer)	protection environnement et ressources (général), décontamination, études d'impact, impacts sur les animaux sauvages, autres sources de pollution, portrait environnemental régional	
5.1	Techniques	Élevage et gestion des fumiers	Liquide, solide, gestion des troupeaux
5.2		Épandage	
5.3		Traitement	Phytase, eaux, technologies, phosphore
5.4		Assainissement	
5.5		Projets pilotes	

Code	Thème	Sujet	Remarques
5.6		Autres (nommer)	ensemble des techniques (général), explications chimiques, biologiques, biochimiques sur le porc, les cultures, le sol, fertilisation des plantes
6.1	Santé humaine	Travailleurs	
6.2		Consommateurs	
6.3		Risques	santé publique, eau potable, maladies, principe de précaution, espérance de vie, cyanobactéries
6.4		Antibiotiques	antibiorésistance , facteurs de croissance
6.5		Hormones	
6.6		Recherches	
6.7		Autres (nommer)	Mesures de protection, santé psychologique
7.1	Santé animale	Bien-être animal	
7.2		Salubrité	
7.3		Bio-sécurité	
7.4		Génétique	
7.5		Autres (nommer)	vétérinaires, santé du porc, alimentation du porc
8.1	Économie	Portrait	Données, comparaisons
8.2		Retombées	impacts positifs ou négatifs, emplois, économies régionales
8.3		Soutiens gouvernementaux	Subventions, assurances, FAQ, ASRA
8.4		Relève	
8.5		Compétitivité	Concurrence
8.6		Mondialisation, marchés	prix du porc
8.7		Autres (nommer)	facteurs de développement, coûts environnementaux et sociaux, coûts de production, externalités, prix des terres, rentabilité, revenus

Code	Thème	Sujet	Remarques
9.1	Aspects sociaux	Conflits	Description, lieux, problème particulier
9.2		Motifs	valeur des maisons, routes
9.3		Groupes environnementaux	
9.4		Mouvements ruraux	
9.5		Comités locaux	
9.6		Image des producteurs	et de la production
9.7		Moyens d'opposition	« pouvoir du citoyen »
9.8		Communications	transparence
9.9		Solutions	
9.10		Mécanismes d'implantation de porcheries	
9.11		Consultation et participation	démocratie
9.12		Conditions d'acceptabilité	cohabitation harmonieuse
9.13		Autres (nommer)	
10.1	Aménagement du territoire	Zonage agricole	rural, forestier, municipal, CPTA, superficies
10.2		Ruralité	social, cohabitation territoriale fermes/maisons
10.3		Développement régional	développement rural
10.4		Schémas des MRC	
10.5		Comités consultatifs agricoles	
10.6		Autres (nommer)	
11.1	Politiques gouvernementales	Environnement	programme d'échantillonnage des puits, Politique de l'eau
11.2		Agriculture	
11.3		Développement économique	
11.4		Exportations	
11.5		Autres (nommer)	influence, intervention de l'État (général), Politique de la ruralité
12.1	Lois et règlements	Agricoles	CPTAQ droit de produire
12.2		Environnementaux	REA, CA
12.3		Protection des cours d'eau	Rives, puits, nappe phréatique
12.4		Superficies d'épandage	PAEF, PAEV

Code	Thème	Sujet	Remarques
12.5		Normes azote	nitrate
12.6		Normes phosphore	abaques, bilan phosphore
12.7		Écoconditionnalité	
12.8		Règlements municipaux	responsables municipaux, RCI, distances séparatrices
12.9		Inspections et contrôles	plaintes, amendes, sanctions
12.10		Autres (nommer)	Moratoire, Autres lois, normes ou règlements, procédures judiciaires, lois internationales
13.1	Modèles de production	Actuels	
13.2		Fermes familiales	
13.3		Coopératives	
13.4		Intégrateurs	AQUINAC
13.5		Mégaporcheres	
13.6		Autres (nommer)	autonomie régionale et autonomie des producteurs, modèles internationaux
14.1	Développement durable	Agriculture durable	
14.2		Pollueur-payeur	
14.3		Précaution	
14.4		Équité sociale	
14.5		Éthique	
14.6		Cas exemplaires	producteurs, pays
14.7		Autres (nommer)	Développement durable (général)
15.1	Autres enjeux	OGM	biotechnologies
15.2		Production biologique	
15.3		Porc écologique	(sans certification)
15.4		Porc artisan	
15.5		Biodiversité	paysan
15.6		Accords internationaux	espèces menacées
15.7		Autres (nommer)	

Code	Thème	Sujet	Remarques
16.1	BAPE	Craintes, critiques	perception négative par rapport au processus
16.2		demandes, questions	par rapport au processus

Audiences publiques sur la production porcine

Catégories de participants

Version du 11 février 2003

Code	Catégories	Intervenants
P1	Citoyens	Voisins, résidents, jeunes
P2	Comités locaux et ruraux	Pression, opposition, Coalition citoyenne, Union paysanne
P3	Groupes environnementaux	Locaux, régionaux, nationaux
P4	Municipalités	Élus, fonctionnaires
P5	Partis politiques	Députés
P6	Institutions de recherche	Chercheurs, centres, instituts
P7	Institutions d'enseignement	Écoles, étudiants, formation
P8	Organismes socioéconomiques	Emploi, développement économique, forêts, CLD
P9	Associations professionnelles et professionnels	Ordre des agronomes, agronomes, corporations, ingénieurs
P10	Associations et entreprises récréatives	Chasseurs, kayak, tourisme
P11	Entreprises (général)	Tous secteurs d'activités, consultant
P12	Agriculteurs	Producteurs, exploitants
P13	Syndicats régionaux et nationaux	UPA, FPPQ, etc.
P14	Associations et organismes agricoles	AQUINAC
P15	Intervenants agricoles (pré et production)	Meuniers, corporations, sociétés, coopératives
P16	Entreprises agro-alimentaires (post-production)	Fabricants, restauration, transformation, abattoirs
P17	Autres (désigner)	

Annexe 4 - Fiches

CONFLITS EN PRODUCTION PORCINE

données tirées des médias

Nom du cas : _____

Succès : existant

Conflit : projet

Période : _____

Coordonnées : Région : _____

MRC : _____

Ville ou village : _____

Localisation : rang : _____

zone en surplus : oui non

Promoteur : Nom : _____

Catégorie de projet : Grosseur (unités animales) :

Type : naisseur - finisseur Statut : indépendant

maternité intégrateur

engraissement coopération

Acteurs clés : Municipalités (élus) : _____

Comité de citoyens : _____

Syndicat agricole : _____

Groupe environnemental : _____

Voisins : _____

Autres (précisez) : _____

Événements : _____

Commentaires : _____

<p>Quels sont les motifs du conflit ?</p>	<p><u>Problèmes appréhendés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Odeurs <input type="checkbox"/> Pollution eau, air, sol <input type="checkbox"/> Déboisement <input type="checkbox"/> Transport et bris des routes <input checked="" type="checkbox"/> Dévaluation des maisons <input checked="" type="checkbox"/> Hausse du prix des terres <input type="checkbox"/> Impacts sur le tourisme <input checked="" type="checkbox"/> Risques à la santé <input type="checkbox"/> Qualité de vie <input type="checkbox"/> Autres _____ <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Conformité du projet <input type="checkbox"/> Localisation du projet <input checked="" type="checkbox"/> Compatibilité avec la vocation régionale <p><u>Type d'entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Grande taille des lieux d'élevage <input checked="" type="checkbox"/> Producteurs intégrés ou intégrateurs <input type="checkbox"/> Problèmes de concertation, transparence, démocratie, communication
Autres (préciser) : _____	

<p>Quelles sont les solutions ?</p> <p>proposées <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>retenues →</p> <p>inscrire l'acteur l'ayant proposée à droite</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Petite taille des lieux d'élevage <input type="checkbox"/> Producteur indépendant <input type="checkbox"/> Emplois créés, retombées économiques régionales <p><u>Mesures pour réduire les odeurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rampes basses <input type="checkbox"/> Toitures sur les fosses <input checked="" type="checkbox"/> Écrans boisés <input type="checkbox"/> Bonne localisation par rapport aux vents dominants <input type="checkbox"/> Autres _____ <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Élevage sur litière <input checked="" type="checkbox"/> Traitement (quoi? _____) <input type="checkbox"/> Distances séparatrices suffisantes (combien? _____) <input type="checkbox"/> Gestion du transport <input type="checkbox"/> Protection des boisés <p><u>Mesures de contrôle additionnelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Zonage de production <input type="checkbox"/> Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) <input type="checkbox"/> Autres _____ <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respect des clauses porcheries dans plan d'aménagement <input type="checkbox"/> Transparence, communication, séances d'information <input checked="" type="checkbox"/> Consultations des citoyens et concertation
Autres (préciser) : _____	

CONFLITS EN PRODUCTION PORCINE
QUESTIONNAIRE (une feuille par dossier)

Nom du dossier :

Succès

Conflit

Projet d'implantation :

▪ Nouveau projet

▪ Agrandissement

Entreprise existante

Coordonnées :

Région :

MRC :

Ville ou village :

Adresse (si possible) :

Localisation :

rang :

zone en surplus : oui non

Promoteur ou producteur:

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Catégorie de projet :

Grosueur (unités animales) :

Type :

naiseur - finisseur

maternité

engraissement

Statut :

indépendant

intégrateur

coopération

Acteurs s'étant manifestés
dans le dossier :

Municipalités (élus) :

Comité de citoyens :

Syndicat agricole :

Groupe environnemental :

Voisins :

Autres (précisez) :

Durée du dossier :

Mois :

de _____ (dérouler pour choisir le mois) à _____ (dérouler pour choisir le mois)

Année(s) :

de _____ à _____

Remarques :

Nom du secrétaire :

(dérouler pour choisir votre nom)

**Quelles sont
les raisons du succès /
solutions ?**

- Petite taille des lieux d'élevage
 - Producteur indépendant
 - Emplois créés, retombées économiques régionales
 - Mesures pour réduire les odeurs
 - Rampes basses
 - Toitures sur les fosses
 - Écrans boisés
 - Bonne localisation par rapport aux vents dominants
 - Autres _____
 - Élevage sur litière
 - Traitement (lequel ? : _____)
 - Distances séparatrices suffisantes (chiffres ? _____)
 - Gestion du transport
 - Protection des boisés
 - Mesures de contrôle additionnelles
 - Zonage de production
 - Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)
 - Autres _____
 - Transparence, communications, séances d'information
 - Consultations des citoyens et concertation
-

Autres (préciser) :

**Quels sont
les motifs du conflit ?**

Problématiques appréhendées ou vécues

- Odeurs
 - Pollution eau, air, sol
 - Déboisement
 - Transport et bris des routes
 - Dévaluation des maisons
 - Hausse du prix des terres
 - Impacts sur le tourisme
 - Risques à la santé
 - Qualité de vie
 - Autres _____
 - Non-conformité du projet
 - Localisation du projet
 - Incompatibilité avec la vocation régionale
 - Type d'entreprise
 - Grande taille des lieux d'élevage
 - Producteurs intégrés ou intégrateurs
 - Non-respect de la démocratie populaire
 - Problèmes de concertation, transparence et communications
-

Autres (préciser) :

Annexe 5 – Liste des groupes de citoyens

Liste des mouvements d'opposition aux porcheries

Signataires de l'ultimatum de la coalition citoyenne du 16 décembre 2002

- Comité de Sorel-Tracy / Ste-Victoire, F
- Comité de Pintendre, F
- Comité de Gentilly, F (Bécancour)
- Comité de Lacolle, M
- MRC d'Acton
- Comité de Ste-Gertrude
- Comité de St-Honoré, F, M
- Comité d'Irlande
- Comité de St-Charles-sur-Richelieu, F
- Comité de Maskinongé, F, M
- Comité de St-Ours, F
- Comité d'Issoudun
- Comité de St-Bernard-de-Lacolle, F
- Comité de St-Léon-le-Grand (MRC Matapédia), F
- Les AmiEs de la Terre (Capitale nationale), F (Ste-Foy)
- Comité de sauvegarde du Lac Témiscamingue
- Comité de St-Valentin (Montérégie), F, M

Individus :

- Hémingford (Estrie)
- Palmerolle (Abitibi ouest), F
- Ste-Pie-de-Bagot (MRC Maskoutains)
- Charlevoix, F (région)
- Portneuf, F (région)
- Chaudière-Appalaches, F (région)

Union paysanne : comités régionaux

- Bas St-Laurent, M
- Gaspésie, M
- Rimouski-Neigette, M
- Mauricie, M
- Abitibi-Témiscamingue
- Portneuf
- Centre-du-Québec
- Bassin-versant de la rivière Bécancour
- Côte Nord
- Estrie
- Lanaudière
- Laurentides
- Laval
- Montérégie
- Montréal
- Outaouais
- Saguenay-Lac-Saint-Jean

Groupes identifiés par la FPPQ et ses syndicats régionaux

- L'Autre monde rural (Bas Richelieu), F (région)
- Coalition rurale du Haut-Saint-Laurent, F(région), M
- Environnement Vert-Plus (Gaspésie)
- Comité des citoyens de la Baie des Chaleurs (Gaspésie)
- Groupe STOPPP (Chaudière-Appalaches, Pintendre), F
- Mouvement Vert (Mauricie), F (région)
- Comité Pro-Environnement (St-Adrien d'Irlande), F, M
- Comité des citoyens de Baie-Saint-Paul (Charlevoix), F
- Comité ZIP Baie des Chaleurs
- Comité Non aux cochons (Bécancour), F, M

Autres groupes de citoyens remarquables au BAPE ou dans les médias

- La Bande à Porc (Mirabel), F, M
- Comité Coup de cochon (St-Valérien), F, M
- Groupe RESPIRES (Ste-Croix-de-Lotbinière), F, M
- Comité PENSE (Matapédia), F (région), M
- GESTE (St-Didace, Lanaudière), M
- Comité des citoyens s'opposant aux porcheries, St-Prosper F, M
- Comité des citoyens de Val-des-Pins
- Association de conservation de la Vallée du Gouffre (Baie-Saint-Paul), F, M
- Action St-Côme
- Coalition régionale contre la filière porcine (Saguenay-Lac-Saint-Jean), F (région), M
- Comité d'opposition au projet de Laterrière, F
- St-Jean-sur-Richelieu
- Valcourt
- Lac Aylmer (riverains)

Légende :

- F = fiche
- M = mémoire

Annexe 6 – Liste des municipalités et MRC

**Liste des municipalités et MRC
ayant adopté des résolutions, règlements
et RCI sur les porcheries**

Municipalités

- Alma, F
- Amqui, F
- Baie-Saint-Paul (refusé), F, M
- Bécancour, F
- Brownburg-Chatham, F
- Côteau-du-Lac, F
- Hébertville, F
- Huntingdon
- L'Acadie, F
- l'Assomption, F
- l'Islet, F
- La Baie
- La Pocatière, F
- Lambton, F
- Latterière, F
- Le Bic, F, M
- Lévis (refusé), F (Pintendre)
- Maskinongé, F
- Mirabel (refusé), F, M, R
- Montmagny, F
- Neuville
- New Richmond, R
- Normandin, F
- Pont-Rouge F
- Québec, F (Ste-Foy), M
- Sherbrooke, F (Bromptonville)
- St-Adrien-d'Irlande, F
- St-Antoine-sur-Richelieu, F, R
- St-Bernard-de-Lacolle, F, M, R
- St-Cuthbert, F
- St-Didace, F
- Ste-Anne-de-Beaupré
- Ste-Croix-de-Lotbinière, F
- St-Edmond-les-Plaines, F
- St-Etienne-de-Beauharnois, F
- St-Eugène-de-Ladrière (en préparation), F
- St-Honoré, F
- St-Maurice, F
- St-Paul-de-l'Île-aux-Noix, F, R
- St-Raymond-de-Portneuf
- St-Sévère, F
- St-Valérien, F, M
- Tring, F

MRCs

- Arthabaska
- Autray, M
- Bas-Richelieu, R
- Beauharnois-Salaberry, R
- Bonaventure (en préparation), M
- Brome Missisquoi, R
- Charlevoix-Ouest
- Chaudière-Appalaches
- Chutes-de-la-Chaudière
- Côte-de-Gaspé (en préparation)
- D'Avignon (en préparation), M
- des Chenaux
- des Moulins, R
- Desjardins
- Domaine-du-Roy
- Etchemins
- Fjord-du-Saguenay
- Francheville
- Haute Gaspésie, M
- Haut-Richelieu
- Haut-Saint-Laurent (refusé), R
- Jacques-Cartier (refusé)
- Jardins-de-Napierville, R
- Kamouraska
- l'Islet, R
- Lac Saint-Jean-Est (adopté), M
- les Basques, R
- Maria-Chapdeleine, M
- Maskinongé, M
- Matapédia
- Mékinac
- Nicolet-Yamaska, M
- Papineau, M
- Portneuf, M
- Rimouski-Neigette (en préparation)
- Rocher-Percé, M
- Roussillon, R
- Table de concertation des préfets de Montérégie, R
- Vallée de la Gatineau, R
- Vallée du Richelieu, R

Légende :

F = fiche

M = mémoire

R = règlement disponible via autre source



1325, av. Charles-Huot, C.P. 42008, succ. Saint-Louis, Sainte-Foy (Québec) G1W 4Y3
Tél. : (418) 872-8110, téléc. : (418) 872-6912, info@transenvironnement.qc.ca